

Image not found or type unknown



# TAILLE MINIMALE LEGALE DE CONSTRUCTION

Par **Aline9**, le **15/06/2011** à **11:16**

Bonjour,

Notre propriétaire a vendu un terrain voisin au notre comme terrain constructible. Mis à part le fait qu'il nous a menti (en nous confirmant que ce terrain resterait un jardin) et le fait que ce terrain ait été validé par le maire alors que zone à proximité d'un monument historique, ce terrain est aussi très réduit (97m<sup>2</sup>)

Existe-t-il une taille minimale légale pour construire dans le code de l'urbanisme ?

Il n'y a rien dans le POS local.

Sachant également que du fait de la petite taille du terrain il ne respecte pas la distance de H/2 mais que le permis a été validé tout de même, car construction en limite de propriété.

Merci pour votre aide,  
Aline